



S.A.G.C. Section TIR A L'ARC

Complexe Sportif du BOUZET
Route de Canéjan 33610-CESTAS
Immatriculation F.F.T.A. : 1033091



Cestas, le 4 avril 2018

Le Comité Girondin et Les Archers de Cestas

Ont le plaisir de vous inviter à la 1^{ère} manche de tir en extérieur

Du Challenge DEBUTANT 33

le samedi 5 mai 2018

sur la plaine des sports de Bouzet à Cestas

L'itinéraire sera fléché depuis l'autoroute A63 - W000°40'58.0" N44°45'36.1 "



Public concerné : Tous les archers licenciés depuis moins de 6 mois au 1^{er} septembre 2017 (N° licence > 933700), de toutes les catégories, toutes armes confondues, n'ayant jamais participé à une compétition ayant permis d'accéder au classement officiel FFTA. La participation au challenge des débutants sera limitée à une année sportive sauf pour les poussins.

Les autres archers, licenciés depuis plus de 6 mois, n'ayant ni participé au challenge lors de la saison précédente, ni à une compétition officielle, seront admis, dans la limite des places vacantes, mais ne pourront figurer au classement. De même pour les archers d'autres départements.

	SAMEDI 5 MAI
Greffe	12 h 30
Entraînement à distance	13 h 15
Contrôle du matériel	14 h 00
Début des tirs AB/CD	14 h 15
Récompenses	Environ 17 h 15

Rythme AB/CD Les blasons utilisés sont ceux définis par le règlement.

2 x 6 volées de 3 flèches précédées d'un entraînement à distance sans volée d'essai.

Pause entre les 2 séries

Distance de tir : Poussins et Benjamins 15 mètres Blason de 122

Minimes et Cadets 25 mètres Blason de 122

Juniors et Adultes 30 mètres Blason de 122

Arcs à poulies 30 mètres Blason de 80

A l'issue de la remise des récompenses, un vin d'honneur vous sera offert

Participation : 6 euros

Inscription par mail au plus tard le 1er mai 2018: archersdecestas@gmail.com

(un mail vous confirmera votre inscription)

Ou auprès de Monique BARRIERE Tél : 06 84 37 05 22 de 9h à 19 h 30

Tenue blanche ou de club appréciée, tenue sportive et chaussures de sport obligatoires.

Licence et certificat médical à jour selon le règlement en vigueur.

LICENCES ADMISES (uniquement licences FFTA) :

Adultes : Licence A (pratique en club et en compétition) Licence L (pratique en club-compétitions loisirs)

Jeunes : Licence J (pratique en club ou en compétition)

Poussins : Licence P (pratique en club ou en compétition)

Nos amis les animaux ne sont pas admis sur le stade.

Les cigarettes et cigarettes électroniques sont interdites sur le terrain de compétition.

Une buvette sera à votre disposition (sandwichs, grillades, boissons, café, pâtisserie...)

Amicales salutations sportives



leCHALLENGE DES DEBUTANTS 33

RENCONTRES LOISIRS

REGLEMENT SAISON 2018

1-PUBLIC CONCERNE

Tous les archers licenciés depuis moins de 6 mois au 1^{er} septembre 2017 (N° licence >933700), de toutes les catégories, toutes armes confondues, n'ayant jamais participé à une compétition ayant permis d'accéder au classement officiel FFTA. La participation au challenge des débutants sera limitée à une année sportive, sauf pour les poussins. **Les autres archers licenciés depuis plus de 6 mois**, n'ayant ni participé au challenge lors de la saison précédente, ni à une compétition officielle, seront admis, dans la limite des places vacantes, mais **ne pourront figurer au classement**.

2-LICENCES ADMISES

Adultes	Licence A (pratique en club et en compétition) Licence L (pratique en club-compétitions loisirs)
Jeunes	Licence J (pratique en club ou en compétition)
Poussins	Licence P (pratique en club ou en compétition)

3-CATEGORIES OUVERTES

Poussins Hommes 1^{ère} année	Poussins Filles 1^{ère} année
Poussins Hommes	Poussins Filles
Benjamins Hommes	Benjamins Filles
Minimes Hommes	Minimes Filles
Cadets Hommes	Cadets Filles
Juniors Hommes	Juniors Filles
Adultes Hommes	Adultes Femmes (toutes catégories adultes classiques confondues)
Arcs à Poulies (mixte)	

4-CONCOURS OUVERTS

Au minimum 3 concours **en salle** pour la saison.

Conditions de tir :

2 fois 5 volées de 3 flèches après échauffement à la distance sans volée d'essai.

Distances de tir :

Poussins et Benjamins	10 mètres Blason de 80
Minimes et Cadets	15 mètres Blason de 80
Juniors et Adultes	18 mètres Blason de 60
Arcs à poulies	18 mètres Trisplot de 60 (10 réduit)

Au minimum 3 concours **en extérieur** pour la saison.

Conditions de tir : 2 fois 6 volées de 3 flèches après échauffement à la distance sans volées d'essai.

Distance de tir :

Poussins	15 mètres Blason de 122
Benjamins	15 mètres Blason de 122
Minimes et Cadets	25 mètres Blason de 122
Juniors et Adultes	30 mètres Blason de 122
Arcs à poulies	30 mètres Blason de 80

5-ORGANISATION

Ces concours doivent se dérouler indépendamment d'un concours officiel et de préférence un samedi après-midi. En cas de couplage avec un concours officiel, ils doivent se dérouler sur une aire séparée, avec une organisation spécifique. Il est souhaitable de respecter un intervalle minimum de 3 semaines entre deux concours. Le Comité Girondin fixera le calendrier après avoir reçu les candidatures des clubs organisateurs volontaires. Les organisateurs s'engagent à utiliser une ciblerie mousse pour les Poussins et les Benjamins.

6-REMONTEE DES RESULTATS

La gestion du concours se fera au moyen d'une version aménagée de Résult'arc. Les résultats devront être envoyés au responsable informatique de la Ligue, pour affichage sur le site.

7- CLASSEMENTS

Dans chaque catégorie, un classement sera réalisé en totalisant les 2 meilleurs scores salle avec les 2 meilleurs scores extérieurs. Un classement provisoire sera établi à l'issue de l'avant-dernier concours extérieur et sera complété dès la fin du dernier concours extérieur.

8- RECOMPENSES

Chaque organisateur est tenu de récompenser les 3 premiers de chaque catégorie.

A l'issue du dernier concours extérieur, le Comité Girondin récompensera les 3 meilleurs archers de chaque catégorie ayant participé au minimum à 2 concours salle et 2 concours extérieur.

9- DISPOSITION PARTICULIERE

A partir de la saison extérieure, les archers qui le souhaitent pourront simultanément participer au challenge et aux compétitions officielles permettant d'intégrer le classement FFTA, sous réserve de satisfaire aux dispositions réglementaires, notamment en ce qui concerne la licence pratique en compétition.